

538

Domaine public

J.A. 1000 Lausanne 1

Hebdomadaire romand
N° 538 20 mars 1980
Dix-septième année

Rédacteur responsable:
Laurent Bonnard

Le numéro : 1 franc
Abonnement
pour une année : 48 francs.

Administration, rédaction :
1002 Lausanne, case 2612
1003 Lausanne, Saint-Pierre 1
Tél. 021 / 22 69 10
C. C. P. 10-155 27

Imprimerie des Arts et Métiers SA

Ont collaboré à ce numéro:
Rudolf Berner
Jean-Pierre Bossy
François Brutsch
Jean-Daniel Delley
Pierre Gilliland
Yvette Jaggi
Victor Ruffly

Du pub à la publicité

Pour le législateur, il y a peu de missions aussi délicates que de s'occuper de publicité. Il s'empêtré dans les définitions: publicité subjective, trompeuse, fallacieuse, tendancieuse, suggestive, subliminale, etc.

Et, chose extraordinaire, il se met à feuilleter des magazines, à lire les panneaux d'affichage, à regarder la télévision en même temps que ses enfants, c'est-à-dire à l'heure des spots publicitaires. Et il voit des choses incroyables, et il se dit qu'il faudrait faire quelque chose, mettre de l'ordre, écrire des alinéas.

Oui, mais comment enfermer une réalité qu'il présente proliférante dans des paragraphes dont la formulation soit à la fois assez claire et assez souple pour permettre une interprétation ultérieure?

Grâce à une proposition du professeur socialiste bernois Richard Bäumlín, le Conseil national semble avoir trouvé une solution prometteuse en ce qui concerne la publicité pour les boissons distillées. Du coup, il a renvoyé dos à dos le Conseil fédéral, sèchement amendé par le Conseil des Etats, et la majorité comme la minorité de sa Commission (voir textes en encadré, page suivante).

Bien sûr, la partie n'est pas gagnée: le texte de la loi sur l'alcool est reparti au Conseil des Etats pour élimination des différences. D'ici là, on s'apercevra sans doute — avec quelles conséquences? — de l'intérêt d'une version positive, qui définit, sans la qualifier expressément, cette fameuse publicité objective universellement réclamée par les associations de consommateurs. Cette publicité acceptable se borne à parler des caractéristiques intrinsèques du produit, et oublie toute l'aura dont les promoteurs de vente aiment à l'entourer, lui et surtout ses effets; Cynar restera «le bitter-apéritif à base d'artichauts», mais Martini ne sera plus «le plus dynamique de tous les drinks».

Tout cela vaut pour les supports publicitaires paraissant en Suisse ou diffusés à partir de notre pays: Pour les publications étrangères, on retrouvera le problème — d'ailleurs mineur — déjà soulevé au temps de l'initiative des Jeunes Bons Templiers pour l'interdiction de la publicité pour les produits engendrant la dépendance.

On devrait quand même leur élever un monument à ces vertueux jeunes gens. Ils ont obtenu que le Conseil fédéral tienne en partie les promesses faites lors de la campagne, dans un «message» opportunément édité quelques semaines à peine avant la votation du 18 février 1979. En partie seulement, parce que les Chambres ont — sauf à propos de la publicité — passablement tailladé dans le projet de révision de la loi sur l'alcool.

Par ailleurs, il faut rappeler qu'en matière de publicité sur le tabac, la révision opérée en octobre 1978 de l'article 420 de l'Ordonnance sur les denrées alimentaires n'avait pas donné grand-chose: tout juste des restrictions à la promotion des ventes s'adressant nettement à des mineurs! Et même les dispositions en matière d'étiquetage ne sont pas respectées: les fabricants de cigarettes continuent de cacher sous le terme pudique et germanique de «condensat» ce qui devrait s'appeler en clair et en français goudron (cf. DP 468/15.2.79); l'Office fédéral de la santé publique ne bénit peut-être pas, mais il se tait... la Régie fera-t-elle mieux pour l'alcool?

Plus encore que le débat sur la ceinture de sécurité, la discussion à propos de la révision de la loi sur l'alcool révèle à quel point la liberté individuelle peut servir de paravent à la défense d'intérêts économiques: elle montre aussi combien les «idées» divergent sur la manière d'atteindre un but généralement admis, à savoir la protection de la santé publique... Si l'obligation de porter la ceinture ou la limitation de la publicité pour les boissons distillées constitue une intolérable restriction de l'autonomie individuelle, alors il vaut mieux proclamer tout de suite le droit au suicide. Point.

La victoire de Bäumlin en attendant les Etats

La loi sur l'alcool, les différentes variantes de l'article 42 (alinéa premier)!

1. *Projet Conseil fédéral* (Message du 11.12.1978).

La publicité pour les boissons distillées, qu'elle soit faite par le texte, l'image ou le son, ne doit pas contenir d'indications ou de représentations tendancieuses, notamment celles qui donnent un attrait particulier au produit ou à sa consommation ou qui, par suggestion, les associent à l'idée qu'on se fait de certaines valeurs.

2. *Décision Conseil des Etats* (du 3.10.1979).

La publicité pour les boissons distillées, qu'elle soit faite par le texte, l'image ou le son, ne doit pas contenir d'indications fausses ou trompeuses.

Version reprise au Conseil national par de Chastonay (PDC/VS).

3. *Proposition majorité Commission du Conseil national.*

Seule la publicité faite de manière objective est autorisée pour les boissons distillées. Ne sont pas admises, en particulier, les indications ou représentations sans connexité naturelle avec le produit.

4. *Proposition minorité Commission du Conseil national* (3 radicaux et Weber PS/TG).

Biffer l'alinéa 1, tout simplement!

5. *Proposition Bäumlin* (PS/BE).

La publicité pour les boissons distillées, qu'elle soit faite par le texte, l'image ou le son, ne doit contenir que des indications ou des représentations ayant directement trait au produit ou à ses propriétés.

Résultat des votations.

A. 5/Bäumlin contre 3/Majorité: 147: 2

B. 5/Bäumlin contre 2/de Chastonay: 91: 43

C. 5/Bäumlin contre 4/Minorité: 91: 43.

A titre d'aide-mémoire, un bref tour d'horizon des mesures prises ici ou là en vue de l'interdic-

tion ou de la limitation de la publicité «en faveur de produits dont la consommation peut être nocive», et en particulier l'alcool.

Une ligne directrice, sur notre continent, la «recommandation» du Conseil de l'Europe sur la réclame en faveur de l'alcool et du tabac qui date déjà de 1973 (23 septembre): y est préconisée une réglementation stricte, voire l'interdiction de ladite réclame à la radio et à la télévision, la limitation de la publicité en général, notamment dans la presse, dans les salles de théâtre, les stades sportifs, les rues et autres lieux publics.

Le Conseil des pays nordiques est même allé plus loin que cette disposition européenne, recommandant en 1974 à tous ses Etats membres d'interdire la réclame en faveur du tabac et de l'alcool. La Norvège, la Suède et la Finlande ont toutes édicté des prescriptions allant dans ce sens (avec quelques exceptions, par exemple touchant à la publicité dans les locaux de vente ou la presse spécialisée).

UN POUR TOUS, TOUS POUR UN

La démographie a bon dos

L'interprétation hâtive des premiers résultats de l'enquête de l'Institut de sociologie de l'Université de Berne sur les revenus et la fortune des personnes âgées a déjà provoqué un certain nombre de malentendus. Graves pour certains — nous l'avons montré au long d'une série d'articles parus dans ces colonnes, DP 514, 532, 536 et 537. Les plus inquiétants ont trait à

l'organisation de la sécurité sociale et à la place des personnes âgées dans notre société. Nous y revenons comme promis rapidement ci-dessous, pour, dans la mesure du possible, faire justice de certains errements et surtout pour situer les véritables enjeux mis en lumière par le travail bernois (Réd.).

Entrons dans le vif d'un sujet que nos lecteurs commencent à connaître, en donnant encore un exemple de l'ambiguïté inhérente à la publication de certains chiffres! Au fil de l'enquête, on décou-

vre qu'aujourd'hui, pour l'ensemble de la population âgée, le revenu de la fortune est supérieur au revenu du travail, respectivement 26,2% et 17,6%. Considérés dans leur brutalité, de tels résultats

imposent littéralement des conclusions péremptoirs au chapitre de l'emploi, pour ne citer que celui-là. Répétons pourtant que par rapport à la réalité vécue, un profil «moyen» de la population est trompeur. On le comprend ici facilement: il est de fait que ceux qui disposent d'un important revenu de fortune peuvent continuer à travailler par intérêt, alors que ceux qui n'ont que leur rente AVS y sont souvent contraints.

Cette illustration concrète du malaise engendré par certains aspects du travail mené à bien à Berne, tel qu'ils ont été popularisés, permettra de mieux comprendre les lignes qui suivent: il n'est pas question de rejeter en bloc les calculs effectués par les sociologues bernois; il s'agit de nuancer les conclusions indispensables et d'en profiter pour ouvrir des débats qui à notre sens sont parmi les plus urgents.

En Espagne, une réglementation concernant les boissons alcooliques introduite en 1976 interdit en particulier de suggérer que la consommation d'alcool «conduit au succès», qu'elle caractérise «les personnes distinguées ou progressistes», qu'elle est un «symbole de virilité». Quelques exemples helvétiques. En 1973, la Direction de la santé publique du canton de Zurich adressait une circulaire aux communes leur «recommandant de ne plus autoriser la réclame en faveur du tabac et de l'alcool sur les terrains et dans les moyens de transports publics qui leur appartiennent». Le canton de Bâle-Ville a interdit la publicité pour l'alcool et le tabac dans les moyens de transports publics, les établissements de bains publics et les patinoires artificielles. Certaines communes ont également pris des dispositions restrictives: Saint-Gall, pas de publicité pour l'alcool et le tabac sur le domaine public; Berne et Zurich, limitation des dimensions de la publicité par affiches; et ce ne sont que quelques cas parmi d'autres.

1. Les statistiques publiées sur les ressources des personnes âgées et leur présentation sous forme de moyennes fallacieuses ont aussitôt engagé certains milieux à proposer une «pause» en matière de prévoyance vieillesse. Inutile de revenir sur l'ambiguïté des tableaux présentés. En fait, il est certain qu'un coup d'arrêt au développement harmonieux de la sécurité sociale signifierait qu'on se résigne à la croissance des inégalités constatées au sein de la population âgée — inégalités dont nous avons vu, à travers notre reconstitution, qu'elles étaient le reflet de celles qui caractérisent la population dite active.

Ailleurs, on a proposé de changer de cap et d'intervenir plutôt auprès des personnes dont les besoins sont manifestes. C'est prendre le risque du retour à l'assistance, et à des mesures qu'on croyait révo-

lues. Et surtout, c'est une porte ouverte à l'institution d'un plafonnement des montants soumis à cotisation AVS, plafonnement qui aurait aussitôt comme conséquence une mise en cause de l'équilibre du financement de la «politique» sociale.

Cela dit, il faut admettre que l'«arrobage» indistinct est une méthode inefficace. Un accroissement proportionnel des rentes aboutit en fin de compte à une redistribution accrue des ressources qui profite davantage à ceux qui ont des revenus élevés qu'à ceux qui en ont de modestes. Il s'agit de concilier prévoyance, équité et efficacité de la redistribution. C'est possible! Nous y reviendrons. C'est la première réflexion que permet de préciser l'enquête bernoise.

FACE AUX PRIVILÈGES

2. Le deuxième thème mis en évidence est tout aussi fondamental. Comment ne pas comprendre l'inquiétude née parmi les personnes âgées face à un déferlement de propos teintés de malthusianisme ou directement inspirés par une volonté farouche de défendre certains privilèges? Car c'est bien ainsi qu'il faut comprendre une bonne partie des déclarations enregistrées après la publication des premiers résultats de l'enquête et qui toutes tendaient à minimiser l'importance des besoins des rentiers, des déclarations dont l'écho fut d'ailleurs d'autant plus important qu'elles s'inscrivaient dans le droit fil des doutes très généralement répandus quant au financement futur de la sécurité sociale. Un racisme anti-vieux allait-il prendre le relais de la xénophobie? Il y a là peut-être une tendance latente dans l'opinion qui a été révélée par l'impact des travaux bernois.

Il a suffi de peu pour que se déchaînent ces passions: on a extrapolé sur l'évocation, dans le rapport, du «degré d'efficacité» (Werkungsgrad) de l'AVS!

Ce qu'il faut rappeler à ce sujet, c'est que l'AVS est le pilier de base de la sécurité sociale. En réalité, c'est l'efficacité des autres dispositions, prises ou à

prendre, qui devraient faire davantage l'objet de réflexion et de critique; il est possible bien sûr que cet examen aboutisse à la mise en évidence inconfortable de certains aspects de la sur-assurance sociale et à une mise en cause d'acquis jusqu'ici réservé à une minorité de privilégiés...

DES BÊTES DE SOMME

3. En filigrane de toute cette réflexion sur la politique sociale helvétique ou ce qui en tient lieu, il y a cette angoisse diffuse que l'augmentation du nombre des personnes âgées deviendrait insupportable à l'avenir, que les «actifs» ne seraient plus que les «bêtes de somme» des vieux. Certains chiffres publiés ont pu renforcer des préjugés à cet égard et suggérer des mesures fondamentalement inéquitables.

Là aussi, rétablissons rapidement l'orientation souhaitable des recherches à venir! Dans l'évolution à long terme, il est vrai que le groupe formé des personnes âgées s'agrandit: le vieillissement de la population est inéluctable. Pourtant, il faut aussi noter que parallèlement, la proportion des «jeunes» diminue. Face aux charges occasionnées par les «inactifs», la proportion centrale, qui peut être assimilée en simplifiant à celle de la population potentiellement active, cette proportion centrale-là reste semblable. Il est donc abusif d'insister exclusivement, dans l'évocation de l'avenir de notre sécurité sociale, sur le rapport «vieux/actifs». En fait, ici, la démographie a bon dos: le fond du problème est d'ordre économique (voyez l'importance, par exemple, des retombées de la croissance de la productivité).

A SUIVRE

Les éditions Zytglogge, à Berne, publieront en avril un livre intitulé «Aktion Migros-Frühling» (campagne Renouveau-Migros).

L'ère des satellites et le rase-mottes

Contrastes saisissants, ces dernières semaines, au royaume de l'audiovisuel.

Voyez d'abord les causes de l'agitation des sphères officielles et du sommet de la hiérarchie de la SSR. Toujours au premier plan, jusqu'à ces tout derniers jours (avant que M. O. Hersche ne se détache du peloton) la guerre de succession Molo, l'épreuve de force devant mener un homme — pas de femmes parmi les candidats! — au fauteuil directorial, avec son cortège de manœuvres, de pressions plus ou moins ouvertes et de dosages subtils. On savait tout le sérail en ébullition parce qu'apparaissaient parmi les papables des personnalités ayant encore leur avenir devant elles, contrairement à la grande majorité des membres du «club». Affrontements entre des personnes, compromis entre des sensibilités politiques, oui assurément; mais pas trace d'un débat sur les grandes orientations de la politique des moyens de communication de masse dans notre pays, pas trace non plus d'un cahier des charges compréhensible pour l'opinion publique — le fin du fin: un homme, donc, agréé par le pouvoir politique, mais capable

en temps voulu de préserver l'autonomie de la SSR...

Pour le reste, la riposte aux radios locales est toujours à l'étude. C'est le traumatisme Schwinski/Radio 24. Le choc a été rude, mais pas assez, semble-t-il, pour provoquer une remise en question de l'organisation des programmes concoctée dans le calme d'un monopole encore ronronnant: on laisse donc tout en place et on songe à une excroissance salvatrice, à un «troisième programme» qui viendrait s'ajouter à l'édifice radiophonique actuel, avec la mission expresse de séduire les publics rebutés par les émissions diffusées sur les ondes helvétiques traditionnelles. Curieux rapiéçage. Sur cette base, on n'en a pas moins amorcé, au niveau des directions régionales encore en pleine psychose d'«économies», des calculs budgétaires, des plans techniques dont la plus grosse qualité serait de permettre d'«occuper le terrain» au moindre prix.

LES PIONS PRIVÉS

Contraste. Face à ces combats d'arrière-garde et à ces intrigues qui mobilisent une partie de la classe politique et l'establishment de la SSR, voici la percée des intérêts privés prêts à investir les ondes au cas où le «monopole» donnerait de la bande. Là,

pas question de se perdre dans des discussions de principe, les pions sont poussés sans fauxsemblants vers les cibles financières: la condition «sine qua non» de la percée des éditeurs dans le secteur radiophonique, c'est qu'ils puissent s'appuyer sur des revenus publicitaires.

LA PUB EN TROIS ÉTAPES

Publicité ou non? Le scénario tel qu'on peut le reconstituer est somme toute simple. Première étape: mise en doute du bien-fondé du «monopole», sur la lancée des critiques tous azimuts administrées à la direction de la télévision (pionniers en Suisse alémanique, concentrés dans le «club Hofer», puis contagion en Suisse romande à travers les différentes sections de la Fédération romande des téléspectateurs et auditeurs). Deuxième étape: à l'ombre de Radio 24, affirmation tranquille de l'existence de producteurs potentiels d'émission prêts à prendre le relais de la SSR sur le plan régional — à Zurich, on aura noté la facilité avec laquelle des éditeurs, dont la concurrence alimente jour après jour le mythe précieux de la diversité de la presse, se sont mis d'accord pour présenter un front radiophonique commun, au cas où... Troisième étape: la redistribution du gâteau

Le concurrent luxembourgeois

C'est le 2 octobre dernier, à l'occasion d'entretiens entre le chancelier Schmidt et le président Giscard d'Estaing, qu'un accord de principe a été conclu entre la France et la RFA pour la construction en commun de deux satellites de télévision directe. Trois phases prévues: chaque pays construit, d'abord, un satellite identique,

avec partage de la technologie et lancement par la fusée Ariane; puis dès 1981, on passe de l'expérimentation à l'industrialisation; enfin, dès 1985, le système est opérationnel.

Comme les autres Etats européens, la France et l'Allemagne bénéficieront chacun de cinq canaux de diffusion de TV directe. Paris, en un premier stade, prévoit de n'en utiliser que trois, le premier pour France 1, le deuxième pour Antenne 2, le troisième pouvant être en quelque sorte loué.

Et c'est là que se profile le concurrent le plus sérieux pour l'entreprise des éditeurs suisses associés à la firme britannique EMI: le Luxembourg, par l'intermédiaire de la Compagnie luxembourgeoise de télédiffusion, s'est montré intéressé à utiliser ce canal pour diffuser un programme unique en trois langues, français, allemand et néerlandais, dont les ambitions aseptisées et publicitaires devraient à peu de choses près recouvrir celles du «satellite suisse» dans son canal «privé» (concession octroyée par la Confédération, comme il se doit).

des ondes étant reconnue d'intérêt public, et tout a fait envisageable sur le plan pratique, c'est de la publicité que viendra le salut, puisqu'elle permet le financement de la réforme souhaitable. CQFD.

Admirez le décalage! La rupture du fameux «monopole» n'est pas encore consommée, même si les spécialistes se plaisent à la présenter comme une fatalité, encore moins est-elle digérée, que déjà des plaidoyers intéressés de plus en plus insistants imposent la publicité comme le nerf de la guerre d'une radio «éclatée».

Et si, en préambule, on posait la question: l'irruption de la publicité sur les ondes radiophoniques, n'est-ce pas trop cher payer une radio locale à la mode de Radio 24?

LA DISPARITION DES FRONTIÈRES

Contraste encore. Des promoteurs privés, spécialisés dans la communication de masse, envisagent sérieusement depuis des mois des émissions radio-télévision par satellite alors que l'institution audiovisuelle héritée des temps héroïques s'acharne à préserver ses positions acquises dans les limites helvétiques. D'un côté on mise sur l'éclatement des frontières, de l'autre on feint de croire à une étanchéité nationale (voyez, dans la même perspective, la radio et la télévision se crispent, dans leur effort pour renouveler leurs «structures», sur un cadre cantonal totalement étranger à la liberté des ondes). D'un côté on espère diffuser de la publicité, et accessoirement des programmes, à des millions de téléspectateurs répartis entre la Suisse, l'Allemagne, l'Italie et la France; de l'autre côté, on en est à la définition des droits et des devoirs des sociétés émettrices installées sur sol suisse.

C'est le lancement d'une étrange course-poursuite: entamant un sprint à quelques longueurs derrière l'innovation technique, voici le monde des affaires, aspiré par les nouveaux marchés qu'offre la communication à l'échelle européenne; et, au bout de la piste, se demandant encore dans quelles con-

ditions prendre le départ, l'Etat, dépositaire de toutes les compétences légales, avec son cortège de juristes et de représentants des «milieux intéressés».

LA RÉVOLUTION

L'enjeu mériterait mieux que cette compétition entamée sur un rythme pour le moins inégal.

Bien que la civilisation électronique et audiovisuelle n'en soit qu'à ses débuts, on peut admettre que sous son signe toutes nos habitudes de consommation de l'image et de l'information se trouveront bouleversées (un des signes précurseurs, parmi d'autres, de cette révolution: le fantastique développement de la «télévision à péage» — moyennant une redevance mensuelle modique, les abonnés peuvent choisir chaque soir un des longs métrages offerts sur des canaux spéciaux, diffusés par satellite et acheminés par câble de la station de réception locale jusqu'au petit écran du client — aux Etats-Unis et au Canada, 35 000 foyers concernés en 1973, un million et demi aujourd'hui). Les satellites de diffusion directe comme ceux destinés à la télécommunication ouvrent des horizons aux marchands, c'est évident; mais cette technologie dessine aussi des perspectives sociales, communautaires ou pédagogiques qu'on commence juste à explorer et à imaginer. Que les éditeurs suisses — ou du moins les plus grands d'entre eux — en collaboration avec des sociétés françaises ou britanniques, envisagent de mettre la main sur une part de ce nouveau pactole, objet de convoitises à l'échelle planétaire, quoi de plus normal? Mais qu'ils ne trouvent pas d'interlocuteurs qualifiés capables de faire valoir face à eux, au bon moment, l'intérêt de la collectivité, celui des consommateurs en particulier, voilà qui paraît inquiétant.

LE PARTAGE DE GENÈVE

Dès 1977, dès la conclusion de la conférence de Genève de l'Union internationale des Télécommunications, on savait que la Suisse, à l'égal de ses

voisins européens, «avait droit» à un satellite géostationnaire et à ses cinq canaux prévus chacun pour un programme TV ou une vingtaine de programmes radio (si notre TV et notre radio passaient par satellite, quelle place libre «sur terre» pour les émissions de TV ou de radio locales!).

Partout en Europe on s'organise depuis lors pour cette nouvelle conquête de l'espace (accord franco-allemand, fin 1979). Et jusqu'ici, pas d'initiative officielle de la Suisse, pas de débat politique, à peine la mise sur pied d'un groupe de travail des PTT...

NOIR OU BLANC

La pédagogie par les échecs

Le jeu d'échecs en «option» dans les classes primaires vaudoises: une excellente chose! Qu'on ne se laisse pas influencer par la redoutable publicité faite autour de la confrontation Kortchnoi-Petrosian, organisée dans le cadre du tournoi des candidats au titre de champion du monde d'échecs et présentée comme le «match de la haine». En fait, après quelques années d'expériences, beaucoup d'enseignants reconnaissent que la matière enseignée dans le cadre de leur discipline, quoique incontestablement valable, n'est qu'un prétexte à l'exercice de certaines facultés de l'esprit. Rares sont les jeux qui comme le jeu d'échecs possèdent autant de vertus pour la gymnastique de l'esprit et pour la formation du caractère. Il développe à la fois la rigueur et l'imagination, la volonté, la ténacité, la concentration, l'anticipation et la simulation. Etant donné qu'il ne fait pas appel aux moyens d'expression traditionnels pour lesquels l'origine sociale est déterminante, ce jeu et sa maîtrise peuvent stimuler, voire donner confiance à des élèves qui trouvent là un champ favorable à leur enrichissement et à leur épanouissement.

Deux jours de messe chez les nucléocrates

L'Hôtel International, choisi par l'Association suisse pour l'énergie atomique (ASPEA) pour ses journées d'information des 3 et 4 mars 1980, est une haute bâtisse à Zurich-Oerlikon. Très moderne, très efficient. Ascenseurs ultra-rapides, air conditionné. On peut y rester toute la journée sans savoir le temps qu'il fait. C'est assez cher, mais confortable, si on aime le genre. C'est aussi aseptisé. Pauvres s'abstenir.

Je suis là avec Ivo Rens qui m'a demandé, au nom de l'Association pour l'Appel de Genève¹, d'assister avec lui à cette réunion.

L'inscription a coûté 450 francs par personne (si on fait partie de l'«establishment» — professeur, député, membre de l'ASPEA, etc. — ce qui n'est pas mon cas, la finance d'inscription se monte à 370 francs, seulement).

LE CREDO DE TRÜMPY

Voilà pour le décor. Passons au plat de résistance! Ouverture de séance par un certain Urech, président de l'ASPEA.

Après les platitudes d'usage, il donne la parole à Trümpy, directeur de l'ATEL², qui présidera ces deux jours de débat. Précision immédiate: ces deux jours se dérouleront à sens unique; car rien ne sera débattu.

Et Trümpy de raconter sa version du problème énergétique. Cette version sera du reste reprise avec des variantes peu importantes par beaucoup d'autres conférenciers venus de divers pays européens. La voici, en substance. Nous ne pouvons pas nous passer du nucléaire; car toutes les autres ressources réunies ne nous permettraient pas de subvenir à nos besoins. C'est le postulat de base.

S'y ajoutent quelques autres affirmations, dont les principales sont: le nucléaire est propre, sûr, sans problèmes — les déchets peuvent être stockés sans aucune difficulté — le nucléaire est une excellente solution à tous les points de vue; on ne lui connaît aucun défaut; mais il y a ces vilains opposants, ces agitateurs qui ne comprennent pas l'intérêt supérieur du pays, lequel passe bien sûr par une consommation toujours accrue d'électricité — une pénurie d'électricité, c'est la pire calamité que les Trümpy, Salvetti (le Trümpy italien) et autres Dejou (le Trümpy français) sont capables d'imaginer; le manque d'électricité, c'est la fin du monde; au moins du leur (mais ce qui simplifie les choses, c'est que leur monde seul est désirable).

L'INFORMATION, TOUT EST LÀ

Les opposants sont systématiquement marginalisés et amalgamés à des aigris qui veulent la peau de cette magnifique société que Trümpy et ses collègues travaillent si dur à consolider. Conséquence: il n'est pas question d'admettre, fût-ce un instant, que ces opposants ont fait d'autres choix de société, éventuellement dignes d'intérêt. Il est envisageable, à la rigueur, qu'un brave citoyen ait peur des conséquences d'un accident nucléaire. Mais là, il faut redescendre sur terre: il ne peut pas y avoir d'accident nucléaire (Harrisburg n'en était pas un). Le citoyen est donc simplement mal informé. Et pourtant tous les Trümpy européens se décarcassent pour informer. Mais on ne les écoute pas. Curieusement, les journalistes n'écoutent que les opposants. Il y a là comme un curieux phénomène de polarisation.

Bref, au bout de la première journée, les participants ont droit à une «table ronde» sur le thème «Le développement *indispensable* (c'est moi qui souligne) de l'énergie nucléaire en Europe échouera-t-il sous la pression de l'opinion publique?». Prière de poser ses questions par écrit, et sur le formulaire «ad hoc».

Je pose à Trümpy la question suivante: «Il est affirmé dans le thème de cette table ronde que

l'énergie nucléaire est indispensable. Dans le document de l'ASPEA conviant à ces journées d'information, il est affirmé que l'utilisation de l'énergie nucléaire est une question de survie pour l'Europe. Ces affirmations sont gratuites et indémonstrables. Elles empêchent que la discussion soit axée sur le seul point important: le nucléaire est-il nécessaire ou non? Est-ce par peur d'être confrontée aux vrais problèmes que l'ASPEA a choisi pour cette table ronde un thème dont l'énoncé même est un paradoxe?»

Réponse de Trümpy, «grosso modo»: l'ASPEA pense qu'il faut de l'énergie nucléaire; elle est pour l'énergie nucléaire; un point c'est tout.

Ivo Rens pose lui aussi quelques questions qui restent sans réponse, ou peu s'en faut. Il suggère par exemple que soit organisé un débat public où les pro-nucléaires et les anti-nucléaires seraient représentés à part égale. Cela n'intéresse manifestement ni Trümpy, ni l'ASPEA. Eux, ils savent. Et si on veut savoir, il n'y a qu'à leur demander. Pas besoin de débat pour ça.

LES INDÉCIS AUTRICHIENS

Le nom du représentant de l'Autriche: Hintermayer. Un homme manifestement très émotif. Pendant son exposé, il chiffonne beaucoup de papier. Et il a été lui-même très chiffonné par le refus populaire de la centrale nucléaire de Zwentendorf le 5 novembre 1978. Son explication pourtant coule de source: ce résultat navrant est dû à des opposants mal intentionnés et très peu nombreux, néanmoins efficaces, et qui sont parvenus à faire basculer, grâce à des arguments émotifs, les indécis dans le mauvais camp, des indécis dont par ailleurs l'Autriche semble infestée. Qu'on se rassure: tout devrait pouvoir s'arranger et d'ici quelque temps; on ne devrait plus avoir à tenir compte de ce vote malheureux.

La Finlande, elle, est un pays béni où il n'y a guère d'opposition au nucléaire... pour le moment. Cela

vient, d'après le porte-parole finlandais du nom de Luoto, de ce que ces compatriotes ont un caractère spécial. Ils aiment à assister à des catastrophes. Et de raconter, à titre d'exemple, comment, pendant la guerre, les autorités d'une ville finlandaise se sont rendus sur une colline voisine pour assister au bombardement de leur cité par les Allemands. Au surplus, en Finlande, pas de problème de déchets: on les envoie en Union soviétique.

L'exposé de l'Allemand de l'Ouest Wiedemann est empreint d'une grande tristesse. C'est que dans ce pays, il faut bien admettre que certaines lois empêchent de nucléariser en rond. Ces textes favorisent les opposants... qui s'en servent. Le résultat: le nucléaire est coincé dans des imbroglios juridiques.

LE CLOU DU SPECTACLE

Le clou du spectacle, c'est le numéro du spécialiste français Dejou. Voilà un homme enjoué. Ça nous change du ton ouest-allemand. Pour le conféren-

cier, autant vous le dire tout de suite, pas de problème du tout avec le nucléaire dans son pays. Davantage même: le surrégénérateur, c'est ce qui pose le moins de problèmes. Pas de pollution. Pas de risque de fuite d'un seul atome radioactif. Pas un mot du retraitement du combustible (indispensable pour cette «filière», problème non résolu, à l'origine de fuites radioactives incessantes, voir La Hague). Le conférencier, bardé de titres, surchargé de conseils d'administration, Légion d'honneur à la clef, voit 100 000 MWe nucléaires installés en France en l'an 2000 (Gösgen = 900 MWe). Et cela sans aucune difficulté: il suffira de se reconverter le plus possible à l'électricité; le citoyen fera le pas si les producteurs peuvent répondre à la demande (l'histoire ne dit pas si ce bel optimisme découle directement du fait que les promoteurs français, contrairement aux allemands, ont les mains libres, faute de démocratie dans le processus de décision — question non posée à Dejou). Finalement, une seule hypothèse: le coût de l'électricité nucléaire

produit par les surrégénérateurs, qui ne doit pas être plus élevé que celui obtenu grâce aux centrales classiques. Mais c'est facile à mettre au point: il suffit de supprimer les mesures de sécurité excessives et inutiles que d'aucuns ont cru malin d'exiger pour ce type d'installations. Allons, la confiance règne.

Pierre Lehmann

¹ Association pour l'appel de Genève, APAG (case postale 83, 1212 Grand-Lancy), dont l'une des dernières initiatives a été d'accorder son soutien à la réalisation d'un film sur la problématique nucléaire (production entreprise à l'initiative de la CFDT française) qui devrait permettre d'engager enfin, sur une grande échelle, un débat sur les surrégénérateurs.

² Aare-Tessin Elektrizitätswerke AG.

NOTES DE LECTURE

Les Anglo-Saxons loin devant

Lu «L'illusion écologique» de Faivret, Missika et Wolton (Ed. du Seuil, 1980). Trop hexagonal. Pas mal, mais vraiment trop branché sur la France où, on le sait, les puits d'intellectualisme fournissent un combustible inépuisablement recyclable.

Une fois de plus, les Anglo-Saxons, dans ce même secteur de l'écologie politique et de sa critique, avec leurs airs de traîne-godasses rigolards et paléolithiques, sont déjà allés nettement plus loin.

Tenez: l'aéroport de Phoenix sera équipé d'une batterie de cellules photovoltaïques de près de 300 kW de puissance-crête. C'est Motorola qui installe. Bon, Motorola, c'est Motorola. Mais Phoenix, c'est pas Toulouse ou Montpellier. C'est pas Zurich ou Genève, non plus. C'est Phoenix, quoi, comme son nom l'indique. Ben, évidemment. On sait lire, non? Ben, alors.

Gil Stauffer

L'AGENCE TÉLÉGRAPHIQUE SUISSE Y ÉTAIT AUSSI... SON COMPTE RENDU POUR LA PRESSE

Les représentants de l'industrie nucléaire de onze pays européens, y compris la Suisse, ont participé lundi et hier à Zurich aux deux journées d'information de l'Association suisse pour l'énergie atomique (ASPEA). Un vaste tour d'horizon a été fait concernant les problèmes de nature politique rencontrés par les promoteurs du nucléaire en Suisse et dans les pays d'Europe occidentale. Pour le président suisse de ces journées, M. E. Truempy, président de la direction d'Aar et Tessin SA électricité, les exposés de ses collègues européens ont montré que les obstacles politiques au développement du nucléaire rencontrés par nos voisins européens, à l'exception de la Finlande, sont semblables à ceux existants en Suisse. Ces journées d'information sur «l'état actuel et les perspectives de l'énergie nucléaire en Europe occidentale» ont

par ailleurs confirmé les représentants helvétiques dans leurs intentions. «Nous nous sommes rendus compte que nous avons choisi la bonne mesure pour le développement futur du nucléaire en Suisse, a déclaré en substance M. Truempy.»

Prenant la parole, M. Truempy a présenté une analyse du caractère de l'opposition au nucléaire avant de s'étendre sur la nécessité et la manière d'informer l'opinion publique de notre pays où la part de l'électricité nucléaire, actuellement de 30%, est la plus élevée d'Europe. Selon M. Truempy, les stratégies ou les scénarios énergétiques se basant sur des modèles de pensée rationnels ne sont pas compris par une large part de l'opinion publique qui souvent les rejette lorsque leur résultat ne correspond pas aux idées subjectives. (ATS)

Enseignant et fonctionnaire

«Tous les régimes politiques — même démocratiques — n'admettent pas facilement l'idée que le fonctionnaire est un citoyen comme les autres et qu'il doit avoir ses droits politiques et, en particulier, sa liberté d'opinion sauvegardée. Nombreux sont ceux qui pensent, au contraire, que le fonctionnaire, agent de l'Etat ou du pouvoir, doit naturellement partager les opinions de la majorité des citoyens ou du gouvernement. Et les hommes et les femmes qui, d'une manière ou d'une autre, parce qu'ils sont fonctionnaires d'administration, médecins d'hôpitaux, juges ou enseignants, appartiennent à la fonction publique, savent combien est difficile la conciliation entre la qualité de citoyen et celle de fonctionnaire.

» Pour les membres du corps enseignant, cette conciliation est encore plus difficile à réaliser pour deux raisons principales:

» — d'une part, parce que les instituteurs, maîtres et professeurs n'admettent pas volontiers qu'ils appartiennent à la fonction publique et parce qu'ils ne comprennent pas toujours que cette appartenance peut impliquer certaines restrictions à l'exercice de leurs libertés de citoyens;

» — d'autre part, parce que les membres du corps enseignant ont, dans le cadre général de la fonction publique, une activité éducative qui attire nécessairement l'attention des parents — qui s'intéressent à l'enseignant qui s'adresse à leur enfant — et l'attention de l'Etat — qui s'intéresse au fonctionnaire qui participe à la formation du citoyen de demain.

» L'examen de cette conciliation, difficile mais nécessaire, entre les droits du citoyen et les devoirs du fonctionnaire a pris une importance grandissante ces derniers temps en raison d'une évolution qui a conduit certains cantons à prendre en considération, de façon ouverte, des critères extra-

professionnels lors de la nomination de fonctionnaires...»

(Extrait d'un article de Guy-Olivier Segond paru dans *Etudes pédagogiques* 1976, aux Editions Payot.)

Disons qu'en gros, ces lignes me paraissent raisonnables. Parlant du point de vue très particulier d'un maître au gymnase, chargé de l'enseignement de la littérature française, j'ajouterais pourtant ceci:

Il me semble qu'une troisième raison réside dans la matière même de la discipline enseignée. Sans même se risquer jusqu'aux auteurs contemporains — et aujourd'hui, chacun attend de nous que nous traitions aussi des contemporains, et d'abord les élèves eux-mêmes — on se heurte à une impossibilité, à une impossible neutralité, à une impossible impartialité — car en vérité aucun des «grands»

écrivains n'est «impartial», et ils sont rarement dans le droit fil de l'orthodoxie, pour ne pas dire jamais:

C'est sans appel que Voltaire condamne la guerre; c'est sans appel que Diderot condamne le colonialisme (il appelle les peuples colonisés à la lutte armée et par tous les moyens!), et l'Eglise institutionnalisée, et la morale chrétienne ou tout au moins «catholique». Ne parlons pas de Hugo; ne parlons pas de Zola. Racine ne condamne rien, mais la vue du pouvoir qu'il donne dans *Britannicus*, ou dans *Andromaque*, n'est guère de nature à ramener au bercail un jeune contestataire. C'est sans appel que Rousseau condamne la sacro-sainte propriété — et je suis moi-même «propriétaire»...! Que faire? — comme disait Vladimir Illich, dit *Lénine*...

J.C.

COURRIER

Le rail et la route: la voix du syndicat

«Le rail fait fausse route»: DP 535 (28 février 1980), la direction des CFF envisageant d'augmenter les tarifs, nous criions casse-cou, appelant les syndicats et les usagers à donner de la voix. Un lecteur nous signale que, du côté syndical, c'est chose faite depuis peu: dans l'organe officiel de la Fédération suisse des cheminots, «Le Cheminot» (n° 8/1980), Octave Magnin tirait la sonnette d'alarme sous le titre «Hasardeuse entreprise». Quelques lignes extraites de la démonstration du rédacteur syndical — ça ne nous fera pas de mal en ces temps de Salon de l'automobile et de propagande effrénée pour les moyens de transports individuels. Nous citons donc:

«(...) Il convient donc de peser le jour et le contre avant de prendre une telle décision, hautement impopulaire et source de nouvelles mésaventures. Nous en voulons pour preuve la malheureuse déci-

sion des Chambres fédérales de février 1978 relative à l'augmentation des taxes sur les abonnements. Ce fut un fiasco. (...) Comment va réagir l'usager face à une nouvelle majoration, même modeste, du coût de son titre de transport? Il n'est pas difficile de l'entrevoir. Négativement. Les nombreux avertissements de nos collègues qui sont en étroite contact avec la clientèle sont là pour le prouver. Il ne se passe pas de jour qu'ils ne doivent déjà entendre les jérémiades de voyageurs jusqu'ici fidèles au chemin de fer. C'est mauvais signe. A tout cela vient s'ajouter un engouement pour la voiture qui n'est pas près de disparaître. L'économie d'énergie, c'est beau. Sur le papier ou pour le voisin. (...) Au lieu de persister dans une voie dangereuse, ne vaudrait-il pas mieux concentrer tous ses efforts dans un aménagement toujours plus confortable et agréable du voyage en chemin de fer? A la longue, ça devrait payer. Car c'est seulement ainsi qu'on remplira nos trains et qu'on accroîtra d'autant les recettes tant espérées.»

Voilà en effet une prise de position que ne pourra pas ignorer la direction des CFF.